

WILDLIFE ACT

**WILDLIFE SANCTUARIES
REGULATIONS**

R.R.N.W.T. 1990,c.W-20

LOI SUR LA FAUNE

**RÈGLEMENT SUR LES
REFUGES FAUNIQVES**

R.R.T.N.-O. 1990, ch. W-20

AMENDED BY

R-109-98 (CIF 01/08/98)

R-076-99 (CIF 31/08/99)

R-033-2000

MODIFIÉ PAR

R-109-98 (EEV 1998-08-01)

R-076-99 (EEV 1999-08-31)

R-033-2000

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared by Legislation Division, Department of Justice, for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette*.

This consolidation and other G.N.W.T. legislation can be accessed on-line at

<http://www.justice.gov.nt.ca/Legislation/SearchLeg&Reg.htm>

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire par les Affaires législatives du ministère de la Justice. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* ont force de loi.

La présente codification administrative et les autres lois et règlements du G.T.N.-O. sont disponibles en direct à l'adresse suivante :

<http://www.justice.gov.nt.ca/Legislation/SearchLeg&Reg.htm>

WILDLIFE ACT

**WILDLIFE SANCTUARIES
REGULATIONS**

1. The wildlife sanctuaries shall be delimited in accordance with the descriptions in the Schedule and shall be known by the names respectively assigned to them.

LOI SUR LA FAUNE

**RÈGLEMENT SUR LES
REFUGES FAUNIQUES**

1. Les refuges fauniques sont délimités en conformité avec les descriptions contenues à l'annexe et sont désignés sous leurs noms respectifs.

SCHEDULE

MACKENZIE BISON SANCTUARY
D/WS/01

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 85F of Falaise Lake, Edition 4 and 85G of Sulphur Bay, Edition 4, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the north bank of the Mackenzie River and the east side of the easterly right-of-way of Yellowknife Highway No. 3 at approximately 61°16'10" N and approximately 117°31'22" W;

(c) thence northwesterly and northeasterly following the east side of the easterly right-of-way of Yellowknife Highway No. 3 to its intersection with a point on the right-of-way at 61°56' N and 116°30' W;

(d) thence east along 61°56' N to its intersection with the most westerly extremity of an unnamed lake at approximately 115°48'43" W;

(e) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the west bank of an unnamed creek that flows from the southeast corner of the unnamed lake;

(f) thence southerly following the west bank of the unnamed creek to its intersection with the north shore of a second unnamed lake;

(g) thence westerly, southerly and easterly following the north, west and south shores of the second unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the southeast corner of the lake;

(h) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the north shore of an unnamed lake;

(i) thence easterly following the north shore of the unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the east corner of the lake;

ANNEXE

REFUGE DE BISONS DU MACKENZIE
D/WS/01

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 85F de Falaise Lake, quatrième édition et 85G de Sulphur Bay, quatrième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un point sur la rive nord du fleuve Mackenzie et le côté est de l'emprise est de la route de Yellowknife n° 3 à environ 61° 16' 10" N et environ 117° 31' 22" O;

c) de là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant le côté est de l'emprise est de la route de Yellowknife n° 3 jusqu'à son intersection avec un point sur l'emprise à 61° 56' N et 116° 30' O;

d) de là, vers l'est le long du 61° 56' N jusqu'à son intersection avec l'extrémité ouest d'un lac sans nom à environ 115° 48' 43" O;

e) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle sud-est du lac sans nom;

f) de là, vers le sud en suivant la rive ouest du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un deuxième lac sans nom;

g) de là, vers l'ouest, le sud et l'est en suivant les rives nord, ouest et sud du deuxième lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle sud-est du lac;

h) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un lac sans nom;

i) de là, vers l'est en suivant la rive nord du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'angle est du lac;

(j) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately 61°51'13" N and approximately 115°05'17" W;

(k) thence easterly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the south bank of an unnamed creek that flows from the most easterly extremity of the lake;

(l) thence easterly following the south bank of the unnamed creek to its intersection with the west shore of Great Slave Lake;

(m) thence southerly and westerly following the west shore of Great Slave Lake, the north shore of Beaver Lake and the north bank of the Mackenzie River to the point of commencement.

THELON WILDLIFE SANCTUARY
U/WS/01

(a) All that portion of the Northwest Territories, as shown on the National Topographic Series Maps 65M of Clarke River, Edition 2, 66B of Aberdeen Lake, Edition 2, 66C of Beverly Lake, Edition 2, 66D of Tammarvi River, Edition 2, 75-O of Artillery Lake, Edition 5, 75P of Hanbury River, Edition 3, 76A of Baillie River, Edition 2, 76B of Healey Lake, Edition 4, produced at a scale of 1:250,000 by the Canada Map Office, Department of Natural Resources, Ottawa, and being more particularly described as follows:

(b) Commencing at a point on the east bank of an unnamed stream at approximately 63°05' N and approximately 105°08' W;

(c) thence northwesterly following the east bank of the unnamed stream and the east shores of a series of unnamed lakes to its intersection with the easterly extremity of an unnamed lake at approximately 63°55' N and approximately 105°13' W;

(d) thence northerly in a straight line to its intersection with the north bank of the Hanbury River and the south shore of Hoare Lake at approximately 63°06' N and approximately 105°13' W;

j) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ 61° 51' 13" N et environ 115° 05' 17" O;

k) de là, vers l'est en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un ruisseau sans nom qui coule de l'extrémité est du lac;

l) de là, vers l'est en suivant la rive sud du ruisseau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive ouest du Grand lac des Esclaves;

m) de là, vers le sud et l'ouest en suivant la rive ouest du Grand lac des Esclaves, la rive nord du lac Beaver et la rive nord du fleuve Mackenzie jusqu'au point de départ.

REFUGE FAUNIQUE DE THELON
U/WS/01

a) Toute cette partie des Territoires du Nord-Ouest, telle qu'indiquée sur les cartes du Système national de référence topographique 65M de Clarke River, deuxième édition, 66B de Aberdeen Lake, deuxième édition, 66C de Beverly Lake, deuxième édition, 66D de Tammarvi River, deuxième édition, 75-O de Artillery Lake, cinquième édition, 75P de Hanbury River, troisième édition, 76A de Baillie River, deuxième édition, 76B de Healey Lake, quatrième édition, établies selon une échelle de 1/250 000 par le Bureau des cartes du Canada du ministère des Ressources naturelles à Ottawa et plus particulièrement décrite comme suit :

b) Commencant à un point sur la rive est d'un cours d'eau sans nom à environ 63° 05' N et environ 105° 08' O;

c) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive est du cours d'eau sans nom et la rive est d'une série de lacs sans nom jusqu'à son intersection avec l'extrémité est d'un lac sans nom à environ 63° 55' N et environ 105° 13' O;

d) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Hanbury et la rive sud du lac Hoare à environ 63° 06' N et environ 105° 13' O;

(e) thence northwesterly and northeasterly following the south, west and north shores of Hoare Lake to its intersection with the west bank of the Hanbury River at approximately $63^{\circ}38' N$ and approximately $105^{\circ}06' W$;

(f) thence northwesterly following the west bank of the Hanbury River to its intersection with the south bank of the Darrell River at approximately $63^{\circ}40'08'' N$ and approximately $105^{\circ}09'30'' W$;

(g) thence northwesterly following the south bank of the Darrell River, the south and west shores of Darrell Lake, the south bank of an unnamed creek that joins Darrell Lake and an unnamed lake northwest of Darrell Lake, the south and west shores of the unnamed lake to its northern extremity, the south bank of a creek that joins the unnamed lake and Maze Lake and the south and west shores of Maze Lake to its most northerly extremity;

(h) thence westerly in a straight line to its intersection with the most southerly extremity of Moraine Lake at approximately $63^{\circ}57'18'' N$ and approximately $106^{\circ}04'17'' W$;

(i) thence northerly following the east shore of Moraine Lake to its intersection with the east bank of the Baillie River;

(j) thence easterly and northerly following the east bank of the Baillie River to its intersection with approximately $64^{\circ}35'05'' N$ and approximately $105^{\circ}49'21'' W$;

(k) thence southwest in a straight line to its intersection with approximately $64^{\circ}14' N$ and $102^{\circ} W$;

(l) thence southeasterly to its intersection with $63^{\circ}12' N$ and $102^{\circ} W$;

(m) thence southwesterly following the west shore of Dubawnt Lake to its intersection with the north bank of an unnamed stream at approximately $63^{\circ}12' N$ and approximately $102^{\circ} W$;

(n) thence northwesterly following the north bank and the widening of the unnamed stream to its intersection with an unnamed stream at approximately $63^{\circ}11'05'' N$ and approximately $102^{\circ}45' W$;

e) de là, vers le nord-ouest et le nord-est en suivant les rives sud, ouest et nord du lac Hoare jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Hanbury à environ $63^{\circ}38' N$ et environ $105^{\circ}06' O$;

f) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest de la rivière Hanbury jusqu'à son intersection avec la rive sud de la rivière Darrell à environ $63^{\circ}40'08'' N$ et environ $105^{\circ}09'30'' O$;

g) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive sud de la rivière Darrell, les rives sud et ouest du lac Darrell, la rive sud d'un ruisseau sans nom qui relie le lac Darrell et un lac sans nom situé au nord-ouest du lac Darrell, les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son extrémité nord, la rive sud d'un ruisseau qui relie le lac sans nom et le lac Maze et les rives sud et ouest du lac Maze jusqu'à son extrémité nord;

h) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité sud du lac Moraine à environ $63^{\circ}57'18'' N$ et environ $106^{\circ}04'17'' O$;

i) de là, vers le nord en suivant la rive est du lac Moraine jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Baillie;

j) de là, vers l'est et le nord en suivant la rive est de la rivière Baillie jusqu'à son intersection avec environ le $64^{\circ}35'05'' N$ et environ le $105^{\circ}49'21'' O$;

k) de là, vers le sud-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec environ le $64^{\circ}14' N$ et le $102^{\circ} O$;

l) de là, vers le sud-est jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}12' N$ et le $102^{\circ} O$;

m) de là, vers le sud-ouest en suivant la rive ouest du lac Dubawnt jusqu'à son intersection avec la rive nord d'un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}12' N$ et environ $102^{\circ} O$;

n) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord et l'élargissement du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom à environ $63^{\circ}11'05'' N$ et environ $102^{\circ}45' O$;

(o) thence northwesterly following the north bank of the unnamed stream and the north and east shores of various unnamed lakes to its intersection with approximately $63^{\circ}14'20''$ N and approximately $102^{\circ}55'15''$ W;

(p) thence north in a straight line to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately $63^{\circ}16'$ N and approximately $102^{\circ}55'12''$ W;

(q) thence westerly following the south shore of the unnamed lake to its intersection with the north bank of the Clarke River;

(r) thence westerly following the north bank of the Clarke River to its intersection with an unnamed river at approximately $63^{\circ}18'41''$ N and approximately $103^{\circ}36'52''$ W;

(s) thence westerly following the north bank of the unnamed river and the north shore of an unnamed lake to its westerly extremity at approximately $63^{\circ}15'45''$ N and approximately $103^{\circ}56'39''$ W;

(t) thence westerly and northerly following a series of unnamed streams and the north shores of a series of unnamed lakes to its intersection with the southeast shore of Coldblow Lake at approximately $63^{\circ}20'16''$ N and approximately $104^{\circ}05'56''$ W;

(u) thence westerly following the south shore of Coldblow Lake to its intersection with the south bank of an unnamed stream on the southwest shore of the lake;

(v) thence westerly following the south bank of the unnamed stream to its intersection with the east bank of the Thelon River at approximately $63^{\circ}20'$ N and approximately $104^{\circ}40'40''$ W;

(w) thence west in a straight line to its intersection with the west bank of the Thelon River;

(x) thence northerly following the west bank of the Thelon River to its intersection with $63^{\circ}22'$ N;

(y) thence northwesterly in a straight line to its intersection with the southern extremity of an unnamed lake at approximately $63^{\circ}22'42''$ N and approximately $104^{\circ}44'21''$ W;

o) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive nord du cours d'eau sans nom et les rives nord et est de plusieurs lacs sans nom jusqu'à son intersection avec environ le $63^{\circ}14'20''$ N et environ le $102^{\circ}55'15''$ O;

p) de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ $63^{\circ}16'$ N et environ $102^{\circ}55'12''$ O;

q) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Clarke;

r) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière Clarke jusqu'à son intersection avec une rivière sans nom à environ $63^{\circ}18'41''$ N et environ $103^{\circ}36'52''$ O;

s) de là, vers l'ouest en suivant la rive nord de la rivière sans nom et la rive nord d'un lac sans nom jusqu'à son extrémité ouest à environ $63^{\circ}15'45''$ N et environ $103^{\circ}56'39''$ O;

t) de là, vers l'ouest et le nord en suivant une série de cours d'eau sans nom et la rive nord d'une série de lacs sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud-est du lac Coldblow à environ $63^{\circ}20'16''$ N et environ $104^{\circ}05'56''$ O;

u) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du lac Coldblow jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un cours d'eau sans nom sur la rive sud-ouest du lac;

v) de là, vers l'ouest en suivant la rive sud du cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est de la rivière Thelon à environ $63^{\circ}20'$ N et environ $104^{\circ}40'40''$ O;

w) de là, vers l'ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec la rive ouest de la rivière Thelon;

x) de là, vers le nord en suivant la rive ouest de la rivière Thelon jusqu'à son intersection avec le $63^{\circ}22'$ N;

y) de là, vers le nord-ouest en ligne droite jusqu'à son intersection avec l'extrémité sud d'un lac sans nom à environ $63^{\circ}22'42''$ N et environ $104^{\circ}44'21''$ O;

(z) thence northwesterly following the west shore of the unnamed lake to its intersection with a point on the north shore at approximately 63°24'52" N and approximately 104°46'16" W;

(za) thence northwesterly following the east and north shores of a second unnamed lake which is attached to the first unnamed lake, the north bank of an unnamed stream which joins the second unnamed lake to a third unnamed lake, the west shore of the third unnamed lake and an unnamed stream which joins the third unnamed lake to the south shore of a fourth unnamed lake at approximately 63°27'10" N and approximately 104°48'13" W;

(zb) thence westerly following the south and west shores of the unnamed lake to its intersection with an unnamed stream on its west shore;

(zc) thence westerly following the unnamed stream to its intersection with the east shore of an unnamed lake;

(zd) thence northwesterly following the south and west shores of the unnamed lake to its intersection with an unnamed stream on its northern extremity;

(ze) thence northerly following the unnamed stream to its intersection with the south shore of an unnamed lake at approximately 63°31'17" N and approximately 104°51'16" W;

(zf) thence northerly following the west shore of the unnamed lake to its intersection with the north bank of the Radford River;

(zg) thence northwesterly and southwesterly following the north bank of the Radford River to the point of commencement. R-109-98,s.2; R-076-99,s.2; R-033-2000,s.2.

z) de là, vers le nord-ouest en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec un point sur la rive nord à environ 63° 24' 52" N et environ 104° 46' 16" O;

za) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives est et nord d'un deuxième lac sans nom relié au premier lac sans nom, la rive nord d'un cours d'eau sans nom qui relie le deuxième lac sans nom à un troisième lac sans nom, la rive ouest du troisième lac sans nom et un cours d'eau sans nom qui relie le troisième lac sans nom à la rive sud d'un quatrième lac sans nom à environ 63° 27' 10" N et environ 104° 48' 13" O;

zb) de là, vers l'ouest en suivant les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom sur sa rive ouest;

zc) de là, vers l'ouest en suivant le cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive est d'un lac sans nom;

zd) de là, vers le nord-ouest en suivant les rives sud et ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec un cours d'eau sans nom sur son extrémité nord;

ze) de là, vers le nord en suivant le cours d'eau sans nom jusqu'à son intersection avec la rive sud d'un lac sans nom à environ 63° 31' 17" N et environ 104° 51' 16" O;

zf) de là, vers le nord en suivant la rive ouest du lac sans nom jusqu'à son intersection avec la rive nord de la rivière Radford;

zg) de là, vers le nord-ouest et le sud-ouest en suivant la rive nord de la rivière Radford jusqu'au point de départ. R-109-98, art. 2; R-076-99, art. 2; R-033-2000, art. 2.

Printed by
Territorial Printer, Northwest Territories
Yellowknife, N.W.T./2000©

Imprimé par
l'imprimeur territorial, Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)/2000©
